

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant L'ÉCOLO-HALTE	Numéro de permis 2013772	Date d'inspection Le 19 novembre 2019	
Nom de l'établissement L'Écolo-Halte		Numéro de téléphone (506) 732-3295	
Adresse 261 rue Acadie Grande-Anse NB E8N 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Les dossiers des employées étais à jour
- Les zones étaient bien distinct et les jouets en quantité suffisante pour le nombre d'enfant
- La documentation demandée étaient présente sur le babillard pour parents, j'ai fait la demande d'ajouter les numéros de téléphone du C.A
- Les dossiers d'incidents étaient bien présent et ranger dans un cartable.
- Lors de ma visite j'ai observé des activités étaient fait régulièrement avec les enfants

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 novembre 2019

Date

original signé par
France whelton

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 novembre 2019

Date